



Eclairage extérieur

Par Sarahrouen

Bonjour

Je suis locataire d un appartement en rdc..je bénéficie d une entrée privative avec allée de stationnement et jardin.

Le propriétaire est propriétaire de tout l'immeuble il.ny a donc pas de copropriété.

Il n y a aucun éclairage extérieur,ni prise électrique.

Mon stationnement et mon entrée sont donc dans le noir des la nuit tombée.

Il me semble que l éclairage de l entrée et du stationnement sont obligatoires, y a t il des textes de loi.?

Je fais la demande d éclairage depuis 3 ans sans réponse.

Je vous remercie de votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il n'y a pas de texte qui l'impose.

Vous pouvez investir dans une lampe frontale , ou installer un spot solaire avec l'accord du bailleur.

Par janus2

Il me semble que l éclairage de l entrée et du stationnement sont obligatoires, y a t il des textes de loi.?

Bonjour,

C'est plutôt à vous, si vous voulez faire valoir une telle obligation, d'en produire la justification. Personnellement, je n'en connais aucune.

Par janus2

ou installer un spot solaire avec l'accord du bailleur.

Pas besoin de l'accord du bailleur si cet éclairage est démontable et peut être retiré au départ du locataire.

Par Isadore

Bonjour,

Je ne connais pas non plus d'obligation de mettre un éclairage à l'extérieur, d'ailleurs il est courant dans les anciennes copropriétés que les parkings en plein air ne soient pas éclairés.